# Forêts Communales - Programme de travaux de gestion forestière 1994

*M. LE MAIRE, Rapporteur :* Dans le cadre des plans de gestion des forêts de Chailluz et d'Aglans, le programme des travaux à exécuter en 1994 a été établi par le Service Espaces Verts et l'Office National des Forêts.

L'exécution de ces travaux fait l'objet de la répartition suivante entre les entreprises privées, l'ONF et la régie municipale. Les dépenses seront couvertes par des crédits inscrits au budget annexe des Forêts Communales.

#### I - Travaux d'investissement

A) Travaux à confier aux entreprises privées après mise en concurrence :

Forêt de Chailluz - travaux mécanisés d'arrachage de ronces : parcelles 46 - 68 - 80 - 81 - 152

Forêt d'Aglans - travaux mécanisés d'arrachage de ronces : parcelles 21 - 28

Forêt de Chailluz - travaux mécanisés de cloisonnements de plantations : parcelles 8 - 20 - 65 - 74 - 75 - 76 - 81 - 93 - 110 - 114 - 116 - 124 - 141 - 142 - 144 - 150 - 153 - 159

Forêt d'Aglans - travaux mécanisés de cloisonnements de plantations : parcelles 2 - 21

### Estimation des travaux : 51 000 F HT.

B) Travaux à confier à l'Office National des Forêts après négociation

Forêt de Chailluz - travaux de plantation, dégagement, depressage, taille sur plantations de moins de 15 ans : parcelles 20 - 74 - 75 - 81 - 107 - 108 - 109 - 110 - 114 - 116 - 124 - 135

Forêt d'Aglans - travaux de dégagement, depressage, taille sur plantations de moins de 15 ans : parcelles 2 - 3 - 9 - 21 - 38

## Estimation des travaux : 88 290 F HT.

C) Travaux à confier à la régie municipale

Forêt de Chailluz - travaux sur plantations de moins de 15 ans : parcelles 15 - 16 - 19 - 20 - 22 - 29 - 30 - 31 - 32 - 35 - 45 - 66 - 67 - 68 - 70 - 71 - 72 - 73 - 76 - 77 - 93 - 97 - 98 - 110 - 114 - 116 - 117 - 132 - 133 - 136 - 140 - 141 - 142 - 144 - 146 - 150 - 152 - 153 - 159 - 160 - 162 - 167 - 168 - 169 - 170 - 171 - 176

Forêt d'Aglans - élagage de résineux : parcelles 3 - 8 - 23 - 32 - 33 - 34

Autres forêts - entretien parcellaire et sentiers.

Estimation des travaux : 800 000 F HT.

## II - Travaux de fonctionnement

A) Travaux à confier aux entreprises privées après mise en concurrence (dont ADDSEA et CFPPA)

Forêt de Chailluz et Forêt d'Aglans - travaux divers dans plusieurs parcelles

Forêt de Chailluz - travaux d'exploitation de coupes de bois : parcelles 36 à 71 - 123

Forêt de Chailluz - débardage à cheval : parcelles 159 et 161

Forêt de Chailluz et Forêt d'Aglans - transport de grumes et sciage à façon.

## Estimation des travaux : 179 750 F HT.

B) Travaux à confier à l'Office National des Forêts après négociation

Forêt de Chailluz - numérotation de parcelles 35 à 70

Forêt de Chailluz - enrichissement par plantations des parcelles 168 à 171.

### Estimation des travaux : 20 200 F HT.

C) Travaux à confier à la régie municipale

Forêt de Chailluz - travaux de coupe, exploitation de chablis et divers : parcelles 16 - 19 - 22 - 29 - 133 - 134 - 155 - 159 - 161 - 164

Forêt de Bregille - travaux de coupe sanitaire.

### Estimation des travaux : 750 000 F HT.

Sur proposition de la Commission Environnement, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- adopte le programme des travaux de gestion forestière 1994,
- autorise M. le Maire à procéder aux consultations d'entreprises pour mener à bien les chantiers,
- autorise M. le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution et règlement des chantiers.